

Lever les freins des jeunes vers l'entrepreneuriat

Les jeunes accompagnés dans les projets à impact sont souvent confrontés à divers « freins périphériques », qui compliquent leur réinsertion et leur participation même aux dispositifs de soutien.

Définition :

Un “frein périphérique” désigne une difficulté non professionnelle qui peut freiner l'engagement ou la réussite d'une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. Ce type de frein est souvent opposé aux « freins principaux », tels que le manque d'expérience ou de qualifications, ou encore les débouchés limités dans certains secteurs.

Les freins périphériques peuvent notamment être d'ordre :

- Social , lié au contexte socio-économique de la personne ;
- Psychologique, avec des jeunes parfois en détresse mentale ;
- Structurel, influencé par des contraintes collectives comme des mentalités dominantes ;
- Territorial, lié à des spécificités locales ou géographiques.

Possible démarche d'identification :

- S'aligner sur la définition de ce que constitue un frein périphérique pour les bénéficiaires dans le cadre du projet proposé et constituer une liste priorisée de ces derniers
- Des groupes mixtes de travail entre acteurs de l'accompagnement peuvent être créés pour échanger sur la perception de ces obstacles et partager des solutions existantes. Ces échanges peuvent permettre de mieux identifier les solutions déjà en place et de réfléchir à de nouvelles initiatives à mettre en œuvre.



Exemple de principaux freins identifiés par le collectif Entr&prends ton Avenir :

- **Santé physique et mentale** : La santé des jeunes (handicaps, addictions, troubles mentaux et psychologiques) est un enjeu central, de plus en plus présent parmi les jeunes accompagnés. L'accès aux soins en santé mentale peut rester limité, en raison de la faible densité du réseau, du manque de professionnels, des longues attentes et d'un mauvais remboursement.
- **Manque de confiance en soi** : Particulièrement répandu chez les jeunes ayant connu des difficultés scolaires ou des parcours professionnels précaires, le manque de confiance en leurs capacités renforce leur hésitation à reprendre des parcours ou à s'engager dans des parcours innovants par peur d'échouer.
- **Difficultés financières** : Le manque de ressources financières, comme l'endettement ou l'insuffisance des revenus, engendre des freins supplémentaires, notamment en matière de logement ou de mobilité. Les dispositifs existants, tels que le Contrat Engagement Jeune (CEJ), sont souvent insuffisants, surtout pour les jeunes de moins de 25 ans. Cela impacte 1) le choix de participer ou non au programme, 2) le risque d'abandon au profit d'un emploi précaire et 3) le choix du parcours de vie, où le salaire devient la principale motivation.
- **Logement** : Difficultés d'accès à un logement stable et salubre.
- **Environnement socio familial** : Les jeunes rencontrent des obstacles liés à des situations familiales instables, à des enfants à charge ou à l'absence de soutien familial.
- **Mobilité** : Les problèmes d'accès aux transports (manque de transport en commun, migration ou mobilité résidentielle limitée) représentent des freins importants. Cette problématique est double : 1) manque de maillage territorial et 2) auto-censure psychologique. Elle concerne d'autant plus les jeunes vivant en milieu rural dans de lieux plus isolés géographiquement.
- **Discrimination** : des situations de discrimination fondées sur l'origine, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, ou d'autres formes d'exclusion sociale.



Levée des freins :

Une fois les principales catégories de freins identifiées des leviers d'action peuvent être identifiés :

1. **Santé mentale** (*approfondi dans l'outil « santé mentale »*) :

- Former et acculturer les accompagnateurs pour mieux reconnaître les limites des jeunes.
- Trouver des relais locaux, notamment en s'entourant de professionnels de santé, voire en les intégrant directement dans le programme (par exemple, psychologues salariés).
- Adapter l'accompagnement à chaque jeune et créer un climat de confiance, en proposant des espaces de soutien, tels que des "safe spaces" physiques.

2. **Difficultés financières** :

- Le Service Civique et le Contrat APE offrent des solutions mais présentent des limites, notamment en termes de revenus garantis.
- Création de bourses de soutien ou « chèques entrepreneuriat » pour financer directement les jeunes, et pas seulement leurs projets.
- S'inspirer des modèles internationaux, comme les maisons de projets au Danemark.

3. **Mobilité** :

- Cartographier les solutions locales existantes (permis de conduire, véhicules partagés, aides régionales, etc.).
- Informer les jeunes sur les dispositifs qui pourraient aider à l'acquisition de véhicules ou de vélos, et faciliter l'accès au transport public (réductions, aides régionales).
- Développer des alternatives pour les déplacements de courte distance : covoiturage, solutions multimodales, mobilisation d'un minibus pour aller chercher les jeunes le matin et les ramener le soir.

